

# Migrations d'étudiants, pôles d'enseignement supérieur et bassins de recrutement

Un déficit important dû pour une large part aux migrations des familles

Entre 1990 et 1999, la Champagne-Ardenne a perdu beaucoup d'habitants par migration, beaucoup de futurs étudiants également. Si parmi les étudiants en 1999, le solde des migrations avec la Picardie a été largement favorable à la région, il a été particulièrement en sa défaveur avec les régions Île-de-France, Lorraine et Bourgogne. Ce fort déficit dans les échanges migratoires a pour principale origine la migration résidentielle des familles et non le manque d'attractivité de l'offre de formation d'enseignement supérieur.

La proximité géographique dessine le contour des bassins de recrutement des pôles d'enseignement supérieur, qui épousent bien souvent les frontières des Académies. Quelques exceptions se font jour çà et là. C'est le cas pour une bonne moitié sud de la Haute-Marne tournée vers le pôle de Dijon et une grande partie du département de l'Aisne tournée vers le pôle rémois.

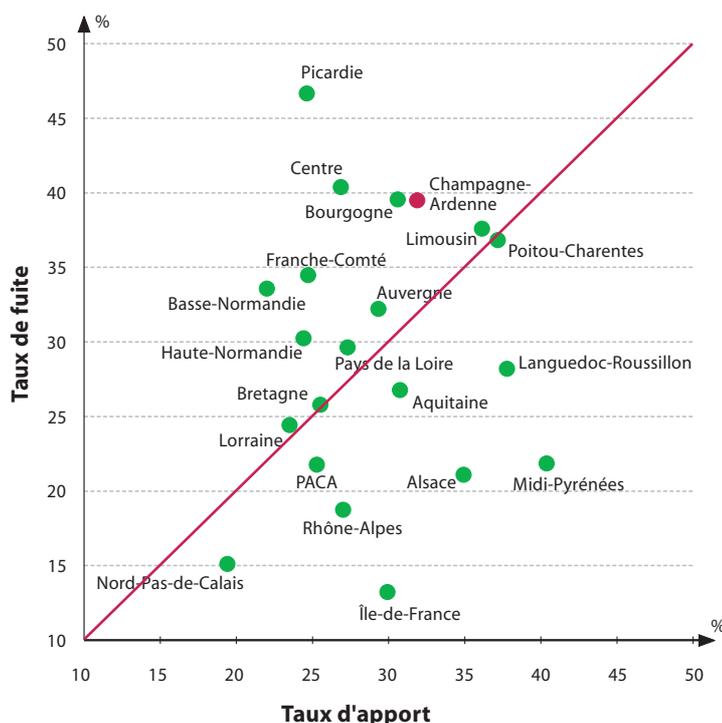
**Taux d'apport** : parmi les étudiants inscrits dans la région en 1999, part de ceux qui n'y résidaient pas en 1990

**Taux de fuite** : parmi les étudiants de 1999 résidant dans la région en 1990, part de ceux qui n'y étudient pas en 1999

Entre 1990 et 1999, la Champagne-Ardenne a été perdante au bilan des migrations résidentielles avec les autres régions de France. Seuls les échanges de population avec la Picardie et dans une moindre mesure le Nord-Pas-de-Calais ont été à son avantage. Pour ce qui concerne les migrations interrégionales des seuls étudiants, la Champagne-Ardenne est également déficitaire.

Entre 1990 et 1999, le solde des échanges d'étudiants n'est favorable à la région qu'avec la Picardie. En 1999, 32% des étudiants inscrits dans un établissement supérieur de Champagne-Ardenne habitaient une autre région de France en 1990. Comparé à celui d'autres régions françaises, ce taux est plutôt élevé, en raison principalement de l'attraction du pôle universitaire rémois sur les néo-bacheliers du département de l'Aisne. En revanche, la part des étudiants qui étudient hors de la région en 1999 et qui y résidaient en 1990 atteint 40%. Seule la Picardie, avec 46%, connaît un taux de « fuite » plus élevé. Selon ces deux critères, c'est la Bourgogne qui se rapproche le plus de la Champagne-Ardenne, avec un taux de fuite équivalent mais un taux d'apport légèrement plus faible (30,6%). Aussi, le déficit entre fuites et apports est plus important en Bourgogne qu'en Champagne-Ardenne, bien que le pôle universitaire de Dijon soit moins proche géographiquement de Paris que celui de Reims. L'écart entre taux d'apport et taux de fuite est plus défavorable en Picardie, Basse-Normandie et Centre - trois régions également sous influence de l'Île-de-France - qu'en Champagne-Ardenne. Mais la proximité de la capitale est loin d'expliquer en totalité la fuite très importante d'étudiants qu'a enregistrée la Champagne-Ardenne au cours des années 90.

## Migrations interrégionales des étudiants inscrits dans le supérieur entre 1990 et 1999



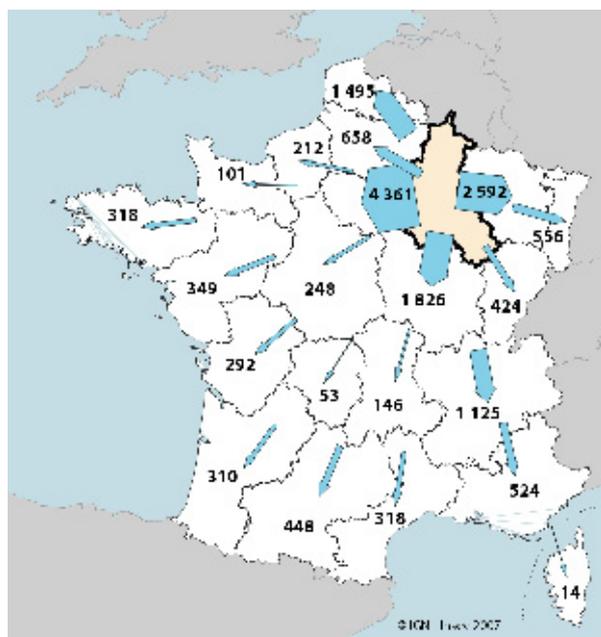
Source : Insee, recensement de la population 1999

## Un afflux important d'étudiants en provenance d'autres régions, mais plus de fuites encore

Une partie des migrations d'étudiants n'a pas pour cause la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, mais correspond à la migration des parents. Une fois corrigée des effets de la migration résidentielle de l'ensemble de la population (voir encadré), l'attractivité de la région pour les étudiants est avérée pour la seule région Picardie, et plus précisément le département de l'Aisne. Les échanges d'étudiants entre la Champagne-Ardenne et les trois régions Centre, Haute-Normandie et Basse-Normandie deviennent équilibrés. Mais les soldes migratoires d'étudiants restent largement défavorables avec l'Île-de-France, la Lorraine, la Bourgogne, le Nord-Pas-de-Calais et dans une moindre mesure Rhône-Alpes.

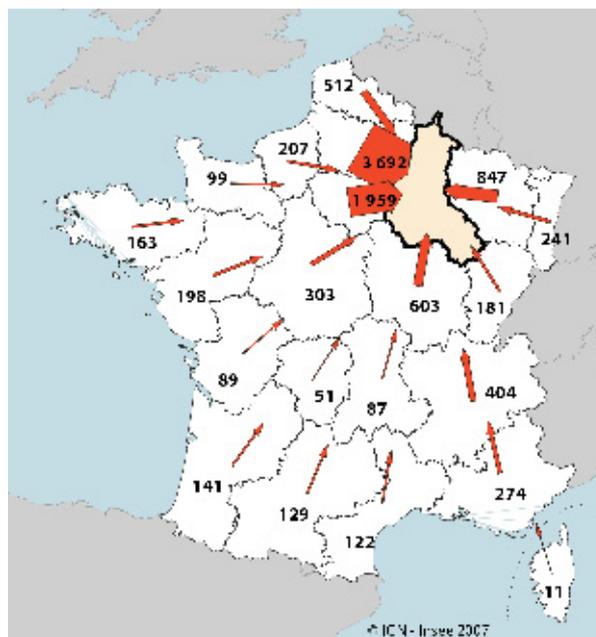
Parmi les 37 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 1999 en Champagne-Ardenne, 11 800 n'y résidaient pas en 1990. A l'inverse, 16 500 jeunes qui vivaient en Champagne-Ardenne en 1990 étudient ailleurs en 1999. Ce déficit représente 13% des effectifs qui étudient dans la région en 1999. En faisant l'hypothèse que le comportement migratoire des étudiants est le même que celui de l'ensemble de la population, l'effet des migrations résidentielles des familles

Lieu d'étude en 1999 des étudiants résidant dans la région Champagne-Ardenne en 1990



Source : Insee, recensement de la population 1999

Résidence en 1990 des personnes étudiant en 1999 dans la région Champagne-Ardenne



Source : Insee, recensement de la population 1999

expliquerait 80% de ce déficit. Les 20% restant, entre 900 et 1 000 étudiants, se seraient délibérément inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur d'une autre région. Des raisons aussi diverses que les facilités de transport ou la recherche de formations spécifiques absentes de l'offre locale peuvent expliquer ces choix. Au cours de la dernière décennie, un jeune bachelier champardennais devait quitter la région pour suivre une formation d'architecte ou de masseur-kinésithérapeute.

Le déficit observé semble donc majoritairement dû à la migration des familles. La perte d'étudiants liée à la recherche de formations dans une autre région serait limitée à moins de 3% du nombre d'étudiants inscrits en Champagne-Ardenne en 1999. Il convient néanmoins d'apporter une nuance au résultat de cette simulation. En effet, la Champagne-Ardenne compte plusieurs établissements d'enseignement supérieur de taille importante qui ne concernent pas les tous nouveaux bacheliers



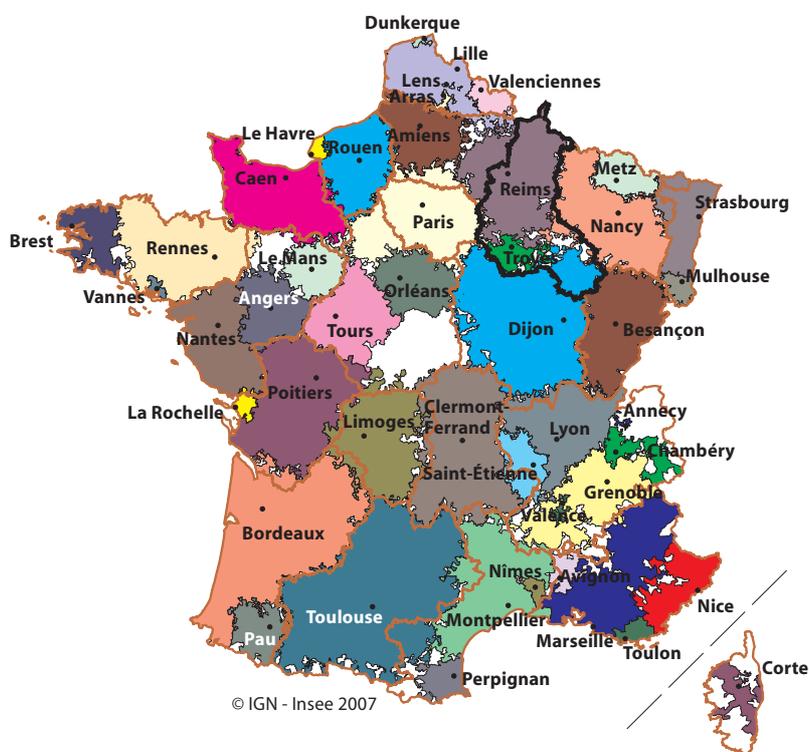
### Bassins de recrutement - Seuil à 50%

Unités : nombre et %	Etudiants y résidant en 1990	Etudiants y résidant en 1999	Etudiants y étudiant en 1999	Etudiants y résidant en 1990 et y étudiant en 1999	Parmi ceux qui y résidaient en 1990, part de ceux qui y étudient en 1999	Parmi ceux qui y étudient en 1999, part de ceux qui y résidaient en 1990	Population totale du bassin
Dijon	18 262	28 302	29 477	11 839	64,8	40,2	542 454
Reims	16 545	24 802	26 598	10 944	66,1	41,1	457 017
Amiens	17 088	22 098	23 950	12 162	71,2	50,8	528 475
Limoges	12 909	16 834	16 948	8 475	65,7	50,0	399 967
Troyes	2 437	3 199	4 680	878	36,0	18,8	71 027

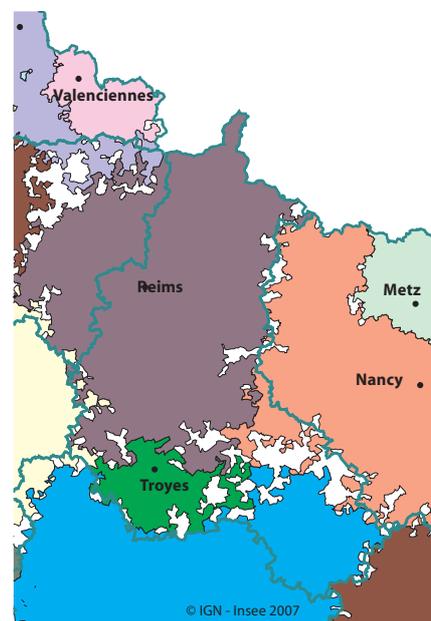
Source : Insee, recensements de la population 1990 et 1999

En réduisant le seuil à 25%, le bassin de recrutement de Troyes grossit, sans toutefois dépasser les limites régionales. Il est peu probable que la forte expansion de l'Université de Technologie de Troyes (UTT) depuis son ouverture en 1997 ait beaucoup modifié le contour de ce bassin entre 1999 et aujourd'hui, le recrutement y étant essentiellement national. En 1999, le bassin accueille 5 213 étudiants, soit une centaine de plus seulement que l'aire urbaine de Troyes, mais présente un taux de « fuite » très élevé (60%).

### Bassins de recrutement au seuil de 25 %



Source : Insee, recensement de la population 1999



Source : Insee, recensement de la population 1999

**Lecture** : Les communes en vert sont celles où au moins 25% des futurs étudiants qui y résidaient en 1990 y suivent leurs études en 1999. Elles correspondent au bassin de recrutement du pôle d'enseignement supérieur de Troyes au seuil de 25%.

Les zones en blanc correspondent aux communes pour lesquelles les étudiants se répartissent sur plusieurs pôles d'enseignement supérieur c'est-à-dire pour lesquelles aucun pôle n'en attire au moins 25%.

### Bassins de recrutement - Seuil à 25%

Unités : nombre et %	Etudiants y résidant en 1990	Etudiants y résidant en 1999	Etudiants qui y étudient en 1999	Etudiants y résidant en 1990 et y étudiant en 1999	Parmi ceux qui y résidaient en 1990, part de ceux qui y étudient en 1999	Parmi ceux qui y étudient en 1999, part de ceux qui y résidaient en 1990	Population totale du bassin
Dijon	42 032	38 711	37 550	25 486	60,6	67,9	1 467 988
Reims	37 137	34 491	33 116	23 094	62,2	69,7	1 200 719
Amiens	26 834	27 258	27 083	16 899	63,0	62,4	903 498
Limoges	21 724	21 235	20 768	13 621	62,7	65,6	729 988
Troyes	6 207	5 465	5 213	2 472	39,8	47,4	200 262

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 1999

Un **pôle d'enseignement supérieur** est constitué d'une partie des communes d'une aire urbaine (définition 1999) ayant :

- soit au moins 5 000 étudiants qui y étudient en 1999 ;
- soit au moins 1 000 étudiants qui y étudient en 1999 et au moins 50% des étudiants, qui y étudient en 1999, y résidaient en 1990.

Les communes du pôle doivent par ailleurs représenter au moins 90% des étudiants de l'aire urbaine.

Un **bassin de recrutement** au seuil de X% est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué

- par un pôle d'enseignement supérieur et
- par des communes dont **au moins X %** de la population résidente en 1990 et étudiant en 1999 est inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur du pôle ou d'une commune attirée par celui-ci.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un **pôle urbain**, et par des communes rurales ou unités urbaines (**couronne périurbaine**) dont au moins 40% de la **population résidente** ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Au seuil de 25%, le bassin de recrutement de Reims s'élargit considérablement. Il englobe la totalité du département de la Marne et de celui des Ardennes, ainsi qu'une partie importante du département de l'Aisne, en particulier les villes de Soissons, Laon et Château-Thierry.

D'une façon générale, les limites des bassins, déterminées à l'aide de données de flux entre le lieu de résidence en 1990 et le lieu d'études en 1999, épousent assez fidèlement le découpage en Académies et par-là même en régions. Pour la Champagne-Ardenne, deux exceptions ne manquent pas d'attirer l'attention : d'une part les jeunes axonnais davantage attirés par le pôle rémois que par celui d'Amiens, d'autre part le débordement du bassin de recrutement de Dijon sur toute la moitié sud de la Haute-Marne, département très éloigné géographiquement du pôle d'enseignement supérieur de Reims. ■